

Projet pédagogique de L'accueil périscolaire de Bourguébous



Sommaire :

I) La présentation

II) Les objectifs pédagogiques

III) Les moyens

IV) Le fonctionnement

V) Evaluation

VI) La conclusion

I) PRESENTATION :

L'accueil périscolaire fait l'objet d'une déclaration à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Il suit les recommandations de la protection maternelle infantile pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans.

L'accueil périscolaire est géré par la commune.

Le Projet Pédagogique est un document détaillant le fonctionnement d'un accueil de loisirs. Il découle d'un autre document, plus général : le Projet Educatif. Alors que ce dernier exprime les grandes lignes éducatives liées à l'ensemble des accueils des enfants de Bourguébus, le Projet Pédagogique décrit en détail un accueil en particulier.

Le temps périscolaire est un temps singulier dans la vie d'un enfant : plus tout à fait obligatoire, mais encore régi par les règles de la collectivité. Ce projet pédagogique exposera donc les objectifs pédagogiques liés à ce temps de vie découlant de la volonté éducative annoncée dans le Projet Educatif. On y présentera aussi les fonctionnements qui en résultent et les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Enfin, ce document précisera la méthode d'évaluation des actions entreprises.



II) LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Le temps périscolaire est un temps particulier où l'accueil et le départ échelonnés imposent des conditions d'animation. Même si elle reste fondamentale, « l'activité encadrée » ne semble pas constituer le cœur de l'action éducative. Par conséquent, les axes de travail concerneront plutôt la vie quotidienne, l'organisation collective, les temps libres, les déplacements...

- **Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs.**
- **Répondre aux différents besoins de garde**
 - *Organiser un accueil de loisirs durant les temps périscolaires*
 - *Adapter l'amplitude horaire aux besoins des familles*
- **Assurer la sécurité du public accueilli**
 - *Répondre aux quotas et qualités d'encadrement établis par la DDSC*
 - *Utiliser des locaux et du matériel aux normes*
 - *Assurer une évaluation régulière des activités et fonctionnement proposés*
- **Respecter le rythme de chaque enfant**
 - *Tenir compte de la journée d'école dans l'organisation de l'accueil*
 - *Etablir des temps distincts*
 - *Permettre de choisir son activité*
- **Favoriser l'acquisition de l'autonomie**
 - *Apprendre les gestes du quotidien*
 - *Participer aux tâches quotidiennes*
 - *Encourager les idées et les initiatives*
 - *Aménager l'espace*
 - *Permettre à l'enfant de se sentir bien*
- **Renforcer la communication avec les familles et favoriser les échanges avec les acteurs de l'éducation**
 - *Accueillir et faire connaissance*
 - *Informar les familles*
 - *Associer les parents au fonctionnement*
 - *Etre un lien entre les familles et l'école*
 - *Etre en lien avec l'équipe pédagogique*
 - *Accompagner et orienter les familles au quotidien*
 - *Instaurer une relation de confiance*

- **Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux**
 - Apprendre à écouter les autres, leurs idées, leurs envies et à respecter cette parole
 - *Faire l'expérience de l'éco-citoyenneté*
 - *Définir la notion de respect*
 - *Apprécier les différences*
 - *Définir un cadre et des règles collectives*
 - *Donner une place à chacun*
 - *Créer un conseil municipal des jeunes*
 - *Participer à la vie locale, aux manifestations organisées par la commune*

- **Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations locales**
 - *Activité en partenariat avec les associations locales*
 - *Projet avec les partenaires*
 - *Sortie rencontre avec d'autres générations (RAM, EPADH)*

III) LES MOYENS :

Méthode pédagogique :

A partir du cadre fixé par le projet éducatif, le directeur de l'accueil de mineurs élabore le projet pédagogique.

Il convient d'intégrer l'accueil périscolaire dans la globalité de la journée. Il faut donc prendre en compte le fait que certains enfants n'ont pas l'énergie ou la volonté pour se lancer dans des projets très ambitieux. Les activités ne doivent pas être obligatoires. Elles doivent laisser la possibilité à l'enfant de refuser ou de participer. Afin qu'il ait ce choix, il est donc nécessaire de proposer des activités régulièrement. Elles devront prendre en compte l'éventualité d'un arrêt momentané pour une reprise plusieurs jours plus tard.

Les activités proposées peuvent prendre pour support le quotidien, la période de l'année (saison/événements...), le programme de l'accueil de loisirs ou tout autre thème adapté à l'âge des enfants.

Malgré la nécessité de proposer des activités variées, l'essentiel du temps périscolaire est composé de temps libre où l'enfant se réveille ou au contraire décompresse d'une longue journée. Pour autant, « libre » ne veut pas dire « laxiste », la vie collective nécessite tout un ensemble de règles qui doivent être respectées à chaque instant. Ces règles et les sanctions éventuelles peuvent être définies avec les enfants. Le temps du goûter est un temps privilégié pour engager la discussion. Il est possible et nécessaire de permettre aux enfants eux-mêmes de proposer des activités et des fonctionnements.

Moyens matériels :

L'accueil est réparti en plusieurs lieux différents qui restent dans l'enceinte de l'école.

Nous disposons du stade de foot et d'un terrain d'évolution qui se trouvent à proximité de l'école.

Pour les maternelles :

- l'accueil du matin et du soir : les enfants sont accueillis dans la salle du centre de loisirs des 3/5 ans
- pause méridienne : locaux de l'école maternelle ainsi que le restaurant communal

L'accueil élémentaire :

- l'accueil du matin : les enfants sont accueillis dans la salle du centre de loisirs des 6/11 ans
- l'accueil du soir : nous disposons de salles de classe pour l'accompagnement aux leçons, la salle du centre de loisirs des 6 /11 ans et la cour de récréation de l'école.
- Pause méridienne : nous disposons des locaux de l'école, le restaurant communal et salle des fêtes et de la bibliothèque qui sont à proximité.

L'Administratif :

Afin de coordonner l'ensemble des activités péri et extrascolaires, un logiciel unique est utilisé. Ainsi, le dossier d'inscription est unique pour toute l'année et regroupe toutes les données nécessaires à l'ensemble des services enfance jeunesse.

Moyens humains :

La responsable du service périscolaire :

La responsable est garante de la sécurité physique, morale et affective des enfants, ainsi que de son équipe.

Son rôle consistera à coordonner les actions éducatives, à organiser les activités, conseiller, être le lien entre l'équipe et les élus, former et gérer les absences du personnel, à tenir le registre des présences.

L'équipe d'animation :

Elle se compose de 9 animateurs.

L'équipe d'animation a pour tâches d'accueillir les enfants, les familles, de servir le goûter, animer les groupes, assurer le rangement. Des qualités relationnelles, autant avec les enfants qu'avec les membres de l'équipe, sont nécessaires ; ponctualité, bon sens, prise d'initiative et dynamisme sont également des qualités requises.

La responsable administrative :

Une responsable administrative est désignée, son rôle sera de centraliser les informations concernant les inscriptions, de fournir les informations en vue de la facturation.

IV) FONCTIONNEMENT

1) Horaires

Afin de répondre aux besoins de garde des familles, l'accueil périscolaire se doit d'avoir des horaires de fonctionnement larges.

	Maternelle	élémentaire
L'accueil du matin	7 h 30 / 8 h 30	
Pause méridienne	11 h 30 / 13 h 30	
L'accueil du soir	16 h 30 / 18 h 30	
Mercredi loisirs	7 h 45 / 18 h 00	

2) Lien famille/ école

L'accueil périscolaire est un temps de transition entre le temps en famille et le temps scolaire. Il doit donc assumer ce rôle d'intermédiaire, notamment en matière de transmission d'information.

3) Déroulement

- Accueil des maternelles :

A leur arrivée dans le restaurant scolaire, les enfants iront aux toilettes, se laveront les mains et s'installeront à table pour le goûter. Celui-ci est composé de pain, fromage, yaourt, biscuits, fruits... Après quoi, les enfants iront à nouveau se débarbouiller.

L'équipe d'animation proposera alors des activités ; les enfants peuvent ne pas y participer. Il conviendra donc de prévoir un animateur (trice) pour occuper, surveiller, discuter avec les enfants qui ne souhaitent pas faire d'activité encadrée.

Les parents viendront chercher leurs enfants de façon échelonnée. Un animateur (trice) devra donc assurer le suivi des départs, prendre et transmettre les informations de la journée. Cet animateur (trice) ne devra pas se cantonner à ce rôle et devra aussi être disponible pour les enfants.

Accueil des élémentaires : le déroulement de l'accueil élémentaire se passe comme en maternelle ; après le goûter, un temps d'aide aux leçons est organisé. Les enfants qui le souhaitent pourront y participer, ils devront être autonomes et l'équipe ne s'engage pas quant à la réalisation du travail.

4) Hygiène

Les enfants devront avoir les mains propres avant et après le goûter.

5) Rôles et attitudes

L'équipe d'animation devra être irréprochable en ce qui concerne sa tenue vestimentaire, son vocabulaire et son attitude face aux enfants.

L'animateur (trice) devra susciter le désir d'apprendre, l'intérêt pour la découverte ; ceci ne se passe qu'au travers d'une attitude ouverte et active.

6) Activités (accueil du matin et du soir, pause méridienne)

Les activités proposées doivent tenir compte des contraintes liées à l'accueil périscolaire. Le temps est souvent court, il faut pouvoir continuer l'activité le lendemain, voire la semaine suivante. Elles doivent être variées afin de satisfaire la curiosité et la soif de découverte des enfants. Afin d'intégrer la vie du centre dans la vie quotidienne, il est intéressant d'adapter les activités à la période de l'année en cours.

Les locaux étant aussi utilisés par l'accueil de loisirs des mercredis et vacances, il est nécessaire d'établir des règles de partage, d'utilisation et du rangement du matériel. Lorsque du matériel vient à manquer, les utilisateurs devront l'indiquer aux responsables (Nelly et Sarah) au plus vite afin de réapprovisionner le stock.

Le temps libre fait lui aussi partie des activités du temps périscolaire. Cependant, des règles doivent être établies afin d'associer les enfants au rangement, même en temps libre.

7) Activités du mercredi loisirs

Une moyenne de 35 enfants sont présents chaque mercredi.

Le mercredi est un temps de relâche dans la semaine. C'est pour cela que les activités tiennent compte du rythme de vie de l'enfant, de sa vie et de sa fatigue, mais aussi du projet d'école et des projets extrascolaires, afin de mettre en place des projets communs, tout en ayant une continuité éducative au niveau des différents accueils

Activités proposées :

Activités manuel, culturel, artistiques, sportives et environnementales.

8) L'accueil d'enfants atteints de trouble de la santé ou de handicap

Locaux adaptés au handicap

L'équipe d'animation devra adapter les activités en fonction du handicap et favoriser l'intégration sur le lieu d'accueil

Echange avec les services sociaux, médicaux et les familles

9) Communication

Blog mis à jour régulièrement

Mail parents

Flyers / affiches/ plaquettes

Création d'un journal de l'enfant par cycle

V) EVALUATION

Lors des temps de réunion prévus à cet effet, l'équipe d'animation effectue une évaluation sur les plans collectifs et individuels afin de mesurer si les objectifs sont atteints et de constater les éventuels écarts entre le réalisé et le prévu.

Des réunions bilans sont mises en place à intervalles régulières, c'est-à-dire à la fin de chaque période.

Les outils mis en place seront les retours des enfants et de l'équipe d'encadrement.

L'évaluation des activités

Implication des enfants à la réalisation des projets d'activité, faire un point avec les enfants afin de recueillir leur ressenti.

Evaluation de l'équipe

L'équipe s'appuiera sur l'évolution de l'enfant, la relation au sein de l'équipe, l'intégration des règles de vie, les problèmes rencontrés et la recherche de solutions.

Entretien individuel tous les ans avec les responsables (Nelly et Sarah) pour évaluer le savoir-faire, savoir être auprès des enfants et l'accueil des parents.

Ces démarches auront pour but d'améliorer la qualité de travail de l'équipe auprès des enfants

VI) Conclusion

La diversité des animations proposées permettra à chaque enfant de s'inscrire dans une dynamique d'apprentissage et de découverte ludique ; chaque activité sera une possibilité d'ouverture vers une pratique d'activité de loisirs socio culturelle, en association avec la famille.

L'enfant restera l'acteur de son temps d'accueil périscolaire et aura en conséquence, la possibilité de s'inscrire aux activités proposées, de profiter d'un temps plus informel ou encore de ne rien faire.